

MAIRIE DE LA CAVALERIE - 12230 LA CAVALERIE
ARRÊTE TEMPORAIRE DU MAIRE N° 85/2026

OLYMPIADES DE L'ÉCOLE JULES VERNE

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,

Vu la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants et L 2213-1 à L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière : articles L.115-1 à L.116-8 et L.141-2 à L.141-12, R.115-1 à R.116-2 et R.141-12 à R.141-22,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu le règlement de voirie du 1^{er} janvier 1997 relatif à la conservation et à la surveillance des voiries communales,

Vu l'état des lieux,

Vu la demande adressée par Madame MOHANDIS Sandrine, directrice de l'école Jules Verne, en date du 15 avril 2026 relative à l'organisation des Olympiades Larzac et Vallées le vendredi 12 juin 2026,

CONSIDÉRANT que cette manifestation nécessite la sécurisation des participants aux abords de l'école,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La réglementation de la circulation de la rue de la tunc menant à l'école, (à partir du city stade d'un côté et après l'entrée du gymnase de l'autre côté) sera modifiée de la façon suivante :

- interdiction à la circulation et au stationnement le vendredi 12 juin 2026 de 9h30 à 16h30.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire chargé du stationnement des véhicules sous le contrôle des services municipaux de la Commune de La Cavalerie.

ARTICLE 3 : Le maire de la Commune de LA CAVALERIE, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA CAVALERIE ;
- A l'équipe technique de la mairie de LA CAVALERIE.

Fait à LA CAVALERIE, le 22 avril 2026

Le Maire

Nicolas MURET

